

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 22/06/2020**

DELIBERATION N°2020-01-10

**Délégation au Président pour répondre à l'appel d'offre d'infogérance dont
OPALY est le coordonnateur**

L'an deux-mille-vingt, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures trente, les membres du Comité Syndical du SIIM 94, créé par arrêtés préfectoraux des 31 janvier 1974 et 3 mai 2016, légalement convoqués le seize juin deux-mille-vingt par le Président, se sont réunis au siège du SIIM 94, 24 boulevard Paul Vaillant Couturier à Ivry-sur-Seine.

Nombre de
membres titulaires
en exercice.....17
Présents.....5
Représentés0

Monsieur François DUCCELLIER est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il accepte.

Madame Cécile DELORAINE-COLLET, Responsable Administratif, qui assistait à la séance, lui a été adjointe au titre d'auxiliaire.

MEMBRES PRESENTS :

Jean-Michel ARBERET **Président**, Franck BOMBLED, François DUCCELLIER, Jean-Pierre MOINEAU, Séverine PETER **Vice-présidents**.

Lesquels peuvent valablement délibérer sans condition de quorum après la première convocation sans quorum de la séance du quinze juin deux-mille-vingt.

Certifié exécutoire
compte tenu de la
transmission en
préfecture le

Et de la publication ou
de la notification
le



Jean-Michel ARBERET
Président

MEMBRES REPRESENTES PAR POUVOIR :

ABSENTS NON REPRESENTES :

Badri AHMED, Paulo FERREIRA-NUNES, Sophie LERICQ, Pierre MARTINEZ, Sébastien LE ROUX, Isabelle LORAND, Nicole POLIAN, Anne RAJCHMAN, Albertino RAMAEL, Philippe VIDAL, Jeanne ZERNER, **délégués titulaires**,

**Délégation au Président pour répondre à l'appel d'offre d'infogérance dont
OPALY est le coordonnateur**

LE COMITE SYNDICAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat,

Vu les arrêtés préfectoraux des 31 janvier 1974 et 3 mai 2016,

Vu la Délibération n°2016-06-03 portant Délégation d'attributions du comité syndical au Président,

Vu la publication de l'avis d'appel d'offre en date du 7 mai 2020 de l'OPALY,

Vu le Règlement de consultation n°865-20 en date du 6 mai 2020 du groupement d'achats.

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Article 1^{er} : Donne délégation de fonction et de signature pour présenter une offre.

Article 2 : Autorise à présenter des offres négociées dans le cadre de la procédure visée.

Article 3 : Autorise la signature de l'ensemble des pièces du marché en cas d'acceptation de l'offre présentée par le SIIM94, ainsi que les documents et pièces nécessaires à son exécution.

Article 4 : Décide l'inscription des crédits correspondants au budget de l'exercice.

Article 5 : Précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.

Article 6 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
- Madame la chef de service comptable de la Trésorerie de Vitry sur Seine
- Madame la Directrice Générale du SIIM94, pour exécution

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Ivry-sur-Seine le 1^{er} juillet 2020

Jean-Michel ARBERET ★
Président
Adjoint au maire d'Arcueil

